

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 79 (1970)
Heft: 4: Hirjam Hilmann

Rubrik: Les sections au téléobjectif

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les sections au téléobjectif

Neuchâtel, Vignoble et Val-de-Ruz

Ouvert deux fois par semaine

C'était la fin de l'hiver. De cet hiver 1970 qui n'en finissait plus de finir et se soldait par des catastrophes successives: inondations, tremblements de terre, avalanches. Mais les catastrophes, s'il en est de graves, de nationales, il en est aussi de petites, de quotidiennes, d'individuelles, qui prennent alors un autre nom: ennuis, pauvreté, voire misère.

Un incendie, par exemple, au cours duquel une famille entière perd tous ses biens, la maladie prolongée et le manque à gagner, la vieillesse que l'on doit vivre avec les seules prestations de l'AVS, les budgets trop serrés qui interdisent l'achat de souliers pour les enfants qui grandissent.

Mais, en prévision des grandes comme des petites catastrophes, on a «inventé» l'entraide. Non pas la

charité, nous disons bien l'entraide, spontanée ou organisée, officielle ou privée, morale et matérielle. Si nécessaire, l'entraide aux mille visages.

Celle qui nous intéresse aujourd'hui est toute modeste. Elle ne fait pas de bruit. Elle n'est pas non plus très spectaculaire. N'allons pas jusqu'à dire qu'elle se joue dans l'ombre.

Non, mais dans un local bien aménagé que l'on trouve à la rue des Parcs 11, à Neuchâtel, sous le nom de «Vestiaire d'entraide» ouvert deux après-midi par semaine, parfois le samedi matin aussi pour permettre à tous ceux qui travaillent d'y venir faire leurs «emplettes». En fait, ce vestiaire modèle dirigé et exploité par des aides bénévoles Croix-Rouge est une réalisation commune des principales institutions d'utilité publique

Pour un peu on se croirait dans un petit «Grand Magasin S.A.». Tout est si bien ordonné, rangé, nous allions dire «étiqueté»... Ici le rayon «hommes», là le rayon «femmes», dans un autre coin les enfants. Il y en a pour tous les goûts, toutes les tailles, tous les âges. Aucun article n'est démodé ou laid. Tout est trié, avec soin, avec amour. Et à ceux qui viennent on ne «fait pas la charité». On les aide tout simplement, avec le sourire.

Les «clients» se succèdent: l'étudiant africain qui a trop froid dans son imperméable mais pas d'argent (il est boursier), le protégé de l'assistance, la mère célibataire, deux infirmières visiteuses qui vont remplir de grosses valises pour leurs protégés. A tour de rôle, ils vont passer dans la cabine d'essayage — mais oui — et choisiront d'après leur goût.

Photos J.-P. Baillo



de la ville: Centre social protestant, Caritas, Croix-Rouge suisse, qui précédemment géraient toutes trois un vestiaire plus modeste et ont décidé de coordonner se secteur de leurs activités en «fusionnant». Mesure sage et opportune: au lieu de disperser et les efforts et les vêtements, l'union faisant la force, on a groupé et les uns et les autres et c'est ainsi qu'est né en quelque sorte le nouveau vestiaire de la Rue des Parcs ouvert en automne 1969.

Le renouvellement des «stocks» ne pose guère de problèmes. Les colis gros et petits arrivent régulièrement. Seuls les articles impeccables sont conservés — au besoin on leur accordera un droit de passage à la teinturerie —. Les vêtements qui en revanche ne sont pas considérés comme dignes d'être «exposés» mais qui sont néanmoins en bon état sont mis de côté et expédiés en vrac à la Centrale de matériel de la Croix-Rouge suisse, à Berne. Celle-ci disposant d'un ouvroir et d'une installation de nettoyage à sec, est en mesure de «récupérer» les effets vestimentaires défraîchis qui lui parviennent. Triés et répartis par catégories dans des sacs spéciaux, ils sont les bienvenus dans maintes circonstances; lors de catastrophe notamment.

Mais... toujours le mais... si la plupart des personnes qui font don de vêtements usagés à la Croix-Rouge suisse ou à d'autres œuvres ont à cœur de ne remettre que des vêtements pouvant encore être

portés avec décence, il y en a toujours qui considèrent les vestiaires comme un moyen facile de se débarrasser de leurs fonds d'armoires et de tiroirs. Qu'importe, leurs «dons» seront considérés à titre de vieux chiffons et vendus au prix de 50 cts le kilo à des fins industrielles. Rien ne se perd.

Mais revenons au Vestiaire de l'entraide de la rue des Parcs.

Nous passons devant le rayon «lingerie et bonneterie». Astucieux ce système de grands tiroirs superposés et portant chacun une couleur qui les définit: rouge = filles dès 5 ans; bleu-ciel = garçons 2—5 ans; jaune = dames; vert = hommes; blanc = layette; des fleurs = pour tous.

Deux infirmières-visiteuses emplissent de grosses valises avec une joie qui fait plaisir à voir: oh! cette belle étole pour une petite grand-mère... elle y sera bien au chaud. Et encore ces dessous de laine «comme neuf». Pour une toute jeune maman: ce beau colis de layette. J'ai hâte d'aller le lui porter.

Trois chemises pour mon ancien malade. Il n'a plus rien à se mettre.

— Si vous saviez, nous disent-elles encore, comme ce vestiaire rend service! Vous n'avez aucune idée des cas de pauvreté qui existent quoi qu'on en dise, à notre époque de bien-être que l'on dit général. A noter pour un éventuel sondage d'opinions sur le thème: «les vestiaires, survivance de la Première Guerre mondiale, ont-ils

encore leur raison d'être dans un monde en constante évolution?»

— Moi se voudrais une paire de p'tits souyers... Elle a bien 3 ans, la bonne femme et de grands yeux sérieux.

— Pace que s'en ai plus...

Sa mère précise: elle a beaucoup grandi. En apparence coquette et bien vêtue cette jeune mère. Ne «profite-t-elle» pas un brin? Hélas non; quand on connaît son histoire... Elle aussi a besoin du vestiaire.

D'ailleurs ceux qui le peuvent versent une somme modeste en échange de ce qu'ils reçoivent: 5 fr. pour une jaquette de daim, ce n'est pas cher, cela vous donne l'impression de l'avoir acquise et cela renfloue la caisse qui règle les factures de la teinturerie ou d'autres dépenses courantes indispensables.

A notre demande: «l'existence du vestiaire est-elle suffisamment connue de la population», on nous répond que certes il faut toujours lui faire de la réclame: par voie d'annonces dans la presse, par l'intermédiaire des pasteurs, des curés, des assistantes sociales.

Ainsi, la semaine dernière, le pasteur d'un village voisin a amené au vestiaire tout un groupe de travailleurs étrangers logés dans un ancien hôtel détruit par un incendie; tous leurs effets personnels avaient brûlé. Ils sont repartis avec une garde-robe complète. Certes, sans le conseil du pasteur, ils n'auraient jamais su où s'adresser.

Superflus les vestiaires d'entraide?

A une autre adresse

Puisque nous sommes à Neuchâtel, n'en partons pas sans avoir fait un saut au Secrétariat permanent de la section locale qui, au nombre de ses nombreuses activités, en compte une qui est très nouvelle et peu répandue encore. Nous en avons déjà parlé ici: c'est celle du Bureau d'information pour les professions paramédicales créé en 1966 et qui étend son activité à tout le canton.

Dans quel but? Dans le but d'informer tout simplement, jeunes, moins jeunes et parents sur les multiples possibilités de formation et de travail offertes par les professions paramédicales. Certes, un tel bureau n'est pas suffisant en lui-même, il doit être un complément et une aide indispensable aux orienteurs et informateurs professionnels qui devant s'occuper de l'ensemble des professions ne peuvent devenir des spécialistes de chacune d'elles.

Dans cet ordre d'idée, les responsables de l'orientation de chaque

district du canton ont reçu l'an dernier la visite de la directrice du Bureau neuchâtelois.

Mais qui veut pouvoir informer le public d'une façon précise, doit être soi-même informé à fond. Cela implique une correspondance très importante et très nourrie avec chacune des écoles formant du personnel paramédical. De même des visites dans les différents centres de formation sont aussi indispensables et ceci de manière assez fréquente, de manière à se rendre compte des conditions de vie et d'études.

De plus, les professions dont s'occupe le Bureau d'information neuchâtelois sont sujettes à une réorganisation complète. Les changements se faisant par étapes, les responsables doivent se tenir au courant de chacune de ces améliorations.

En 1968, le Bureau neuchâtelois était arrivé à un degré d'assez grande perfection dans sa documentation sur toutes les professions paramédicales et même éducatives.

Nous lisons encore dans le rapport d'activité du Bureau pour 1969:

«Plusieurs exposés sur les professions paramédicales ont été faits en relation avec les offices d'orientation professionnelle et scolaire. Ils groupaient en général des élèves de classes terminales et leurs parents. Des spécialistes de presque chaque profession dont il était question y prenaient part.

Un grand nombre de personnes du canton et du Jura bernois ont ainsi reçu une information complète.

Les séries de diapositives servant à ces exposés ont été prêtées plusieurs fois par nos soins à des orienteurs professionnels.

Grâce à cela, il y a un peu moins de visites individuelles à notre bureau. 78 personnes sont venues nous voir soit à la Chaux-de-Fonds soit à Neuchâtel, dont 65 entre 16 et 26 ans et 13 de plus de 26 ans.

Par contre, les questions posées à la suite des exposés collectifs sont nombreuses et très intéressantes.

Elles permettent bien souvent de clarifier les idées que l'on se fait au sujet des professions dont nous nous occupons.

140 demandes de renseignements ont pu être satisfaites par correspondance, dont 81 dans le canton de Neuchâtel, 55 en Suisse et 4 à l'étranger. Lorsqu'une personne venant nous demander des renseignements semble décidée à choisir l'une ou l'autre des professions paramédicales et qu'elle a ou qu'elle pourra acquérir les qualifications voulues, nous la mettons toujours en

contact avec les responsables de la formation choisie. Eux seuls sont à même d'accepter ou de refuser tel ou tel candidat ou candidate et de le conseiller efficacement.

La répartition des professions désirées est assez variable d'une année à l'autre. Il s'agit principalement d'infirmières en soins généraux, d'infirmières en hygiène maternelle et pédiatrie, de physiothérapeutes, d'assistants techniques en radiologie, de laborantines et de secrétaires, aides ou auxiliaires de médecins.»

Et à titre de conclusion:

«Chacun de nous sait bien qu'il est exposé d'une heure à l'autre, comme n'importe quel membre de sa famille, à entrer dans un hôpital et à s'y faire soigner. C'est pourquoi chacun de nous est intéressé à ce que cet hôpital fonctionne bien, avec un personnel adapté à chacune des tâches qu'on lui demande. Pour trouver ce personnel parmi la jeunesse de 1970, il n'y a pas trop des forces conjuguées des orienteurs, des informateurs de profession et des Bureaux plus spécialisés tels que le nôtre.»

La parole à l'Association suisse des infirmières-assistantes et des infirmiers-assistants CC CRS



La première assemblée des délégués

Les jours, les mois, les années passent, souvent plus vite qu'on ne l'espérerait et le voudrait. Les résultats atteints paraissent parfois modestes et infimes en comparaison avec la somme des efforts fournis pour surmonter les obstacles et toucher au but que l'on s'est fixé. Mais un beau jour, on s'aperçoit soudain que de grands pas ont été malgré tout franchis et le fait de pouvoir noter ce qui a été réalisé redonne courage et optimisme.

L'Association des infirmières et infirmiers-assistants CC CRS a eu l'occasion de faire un tel tour d'horizon lors de sa première assemblée des délégués qui a eu lieu à Berne, le 20 avril dernier, soit à quelques jours près, deux ans après la date de la fondation de l'Association. Seuls ceux qui regardent derrière les coulisses sont en mesure de réaliser la somme d'idées et de projets qui ont dû être étudiés puis réalisés. 1969 a vu la construction de sections — actuellement au nombre de sept — qui étaient représentées par 19 membres au total à l'Assemblée des délégués. Un autre fait

saillant à rappeler est le changement intervenu dans la dénomination des actuels infirmières et infirmiers-assistants CC CRS ayant remplacé l'ancienne appellation «d'aides-soignantes et d'aides-soignants pour établissements médico-sociaux». Au cours des séances qu'il a tenues durant ces deux dernières années, le Comité de l'Association a eu en outre à s'occuper d'autres problèmes, soit de problèmes qui se posent inévitablement à une association de constitution récente. La présidente, Mlle Josiane Brunner, s'est plu à relever l'heureuse collaboration qui s'est établie entre l'ASIA et l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés. Il s'agit ici principalement de la solution de questions concrètes concernant les conditions de travail et autres points du même ordre.

L'essor continu que l'Association a pris depuis sa fondation ne ressort pas seulement de l'accroissement de l'effectif de ses membres actifs dont le nombre a passé de 131 au 1er janvier 1969 à 266 en fin d'année; une autre preuve de l'intérêt que ceux-ci portent au travail de leur association; la très forte participation à l'assemblée des délégués à laquelle assistèrent en outre des représentants de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, de la Croix-Rouge suisse, de la

presse et des écoles, ainsi que des élèves.

Le bulletin d'information de l'ASIA nouvellement créé et qui doit avant tout servir à la publication de communications internes suscitera sans aucun doute un écho très favorable à la ronde. L'Assemblée des délégués a ratifié par acclamation dans leurs fonctions, pour un nouveau mandat statutaire de deux ans, les membres du Comité central. Seule la représentante de la section genevoise a été remplacée par une infirmière-assistante de la même section. Comme les affaires statutaires feront l'objet d'une publication détaillée dans le prochain bulletin d'information, il est superflu d'en parler dans ce bref compte-rendu rédigé alors que la date de clôture de rédaction était déjà passée. Relevons simplement que l'élévation de 15 fr. à 25 fr. de la cotisation de membre passif a été approuvée. Le Comité aura à s'occuper ces prochains mois de deux questions d'actualité: la création d'un secrétariat, d'une part, la possibilité d'accroître le nombre des cours de perfectionnement, de l'autre.

Parmi les questions soulevées et les propositions émises par les sections, l'une d'elle a suscité de vives discussions: convient-il de créer un uniforme de travail du dimanche?